

# PV Comité d'accompagnement Bee Wallonie - 17-02-17



**Présent(e)s** : Claude Saegerman, Layla Saad, Eric Sacré, Robert Lequeux, Michel De Proft, Jean-Marc Cheval, Henry Nolf, Etienne Branquart, Agnès Beulens, Albert Maréchal, Jean Haquin, Etienne Bruneau, Louis Hautier, Noa Simon, Agnès Fayet

**Excusée** : Joëlle Vandersteen

**Absents** : Philippe-Auguste Roberti, André Jusseret, François Bryon, Sophie Patris

---

La réunion débute à 14h22. Etienne Bruneau introduit la séance. Il rappelle que 16 mois d'intervalle ont séparé la fin de la dernière convention régionale et le début du projet Bee Wallonie qui a commencé officiellement le 1/1/17. Le contenu du projet sera redéfini annuellement mais la convention prévaut une continuité sur 5 années. Un rééquilibrage est nécessaire au regard de l'avancée des dossiers, les idées ayant été formalisées il y a plus de 16 mois.

En raison d'une contrainte horaire de Noa Simon, c'est par **le Volet 2** du projet que débute le comité d'accompagnement

## **Volet 2 - Santé de l'abeille, agriculture et environnement**

Noa Simon (CARI) et Louis Hautier (CRA-W) présentent les grands axes de ce second volet :

- Suivi des dépérissements et suivi sanitaire ;
- Prophylaxie, suivi des espèces invasives et lutte contre les prédateurs ;
- Suivi des contaminants environnementaux ;
- Ecotoxicologie ;
- Pratiques agricoles et agricultures.

Un point sur le développement de l'abeille noire est également inscrit à l'intention du CRA-W.

### **(1) Suivi des dépérissements et suivi sanitaire**

L'objectif est de déterminer le poids des différents facteurs de stress des abeilles. Le suivi des pertes hivernales 2016-17 mené par la FAB-BBF (Fédération Apicole Belge) et le KONVIB (Koninklijke Vlaamse Imkersbond), avec l'aide du CARI, du CRA-W et de l'Honeybee Valley a démarré. Le questionnaire est en ligne. La méthodologie est celle proposée au niveau international pour faciliter la comparaison des données. L'idée est d'évaluer le niveau de pertes et d'identifier les endroits où il y en a le plus. Noa propose un rapport individuel aux participants. Les infos seront envoyées au consortium international (COLOSS). Certaines questions sont toutefois spécifiques à la Wallonie (questions liées aux CIPAN et questions liées aux nourrissements et traitements contre varroa). Les résultats (réponses et synthèse) sont prévus pour fin avril-début mai.

## (2) Prophylaxie, suivi des espèces invasives et lutte contre les prédateurs

Etienne Bruneau mentionne les tests envisagés par le CARI dans le cadre de la lutte contre la varroase : le nouveau produit argentin (Aluen Cap) à base d'acide oxalique et la poursuite des tests d'huiles essentielles à bas dosage qui permettraient de diminuer la dynamique de développement des varroas.

Noa propose de vérifier l'efficacité des produits mis sur le marché sur base d'un protocole à donner à une série d'apiculteurs volontaires.

Ces essais de terrain seraient réalisés et suivis par le CARI et plus particulièrement par l'apiculteur et seraient financés dans le cadre du programme miel européen. L'encadrement et les analyses des résultats seraient faites dans le cadre de ce projet.

Louis Hautier évoque le suivi de *Vespa velutina* et sa surveillance dans la zone où il a été détecté en collaboration avec la cellule SPW des espèces invasives. Un formulaire est désormais disponible en ligne. La problématique du piégeage se heurte à la sélectivité des pièges. Le CRA-W se positionne en premier lieu dans une démarche d'éradication des frelons asiatiques dans les zones où ils seront repérés.

Agnès Beulens exprime son inquiétude face aux moyens humains limités du CRA-W dans cette lutte. Elle pose la question de la formation d'intervenants de terrain pour gérer une invasion à venir. Pour Etienne Branquart, il s'agit de ne pas dramatiser.

Henry Nolf exprime son opinion par rapport à la gestion des priorités, la première menace étant pour lui les pertes d'abeilles et la problématique de la varroase avant l'hypothétique invasion du frelon asiatique.

Jean-Marc Cheval rappelle qu'un budget de 7000/8000 euros (la première année) a été prévu pour l'achat de matériel de lutte contre le frelon asiatique. Il demande ce que le CRA-W envisage d'acquérir avec cette somme. Michel De Proft répond que cela servira à acheter des équipements de protection, des perches et des poudreuses. Il rappelle la biologie générale des frelons asiatiques.

Jean-Marc Cheval rappelle que le projet Bee Wallonie vient en complément du Programme Miel européen dont 80% des efforts porte sur la lutte contre la varroase.

Etienne Bruneau souligne que des solutions émergent pour la distribution des traitements mais il y a des problèmes liés aux législations différentes entre les pays. Il est difficile de transposer d'un pays à l'autre.

Etienne Branquart donne des informations sur les espèces invasives (liste européenne) et souligne l'importance du rôle des sentinelles sur le terrain (dont les apiculteurs) pour la gestion de l'arrivée du frelon asiatique. Il propose de d'inscrire

à l'ordre du jour du « groupe abeilles » la centralisation de la formation des intervenants de 2ème ligne (pompiers).

En ce qui concerne le petit coléoptère des ruches, c'est du ressort de l'AFSCA. Il n'y a aucune action prévue hormis les plans de surveillance.

Claude Saegerman suggère que le grand public peut aussi être considéré comme « sentinelle ».

### **(3) Suivi des contaminants environnementaux**

Le budget (20 000 euros) pour les analyses de résidus sera consacré à l'étude de l'impact des cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN), comme la moutarde, la phacélie, qui sont en inter-culture. Vu la présence de ces plantes mellifères, la question se pose de la possible contamination de ces plantes par la mobilisation de résidus de pesticides systémiques dans le sol. Afin de répondre à cette question que se posent également de nombreux apiculteurs, il est envisagé de placer des colonies dans des CIPAN installées sur des parcelles dont l'historique est connu et qui ont été traitées en saison à l'aide de produits systémiques. Les sites seront sélectionnés afin de se placer dans les situations les plus défavorables (worst cases). Il se posera toutefois le problème de la représentativité de ces situations pour l'ensemble de la Wallonie. Dans ces sites, des colonies seront placées pour collecter du pollen de CIPAN. Des fleurs de CIPAN seront également prélevées. Des analyses de résidus seront réalisées sur l'ensemble de ces échantillons afin de détecter s'il y a une contamination ou pas.

### **(4) Ecotoxicologie**

Noa et Louis proposent de valoriser les études déjà faites par le biais de publications portant sur les tests en laboratoire : toxicité chronique sur adultes, toxicité larvaire.

### **(5) Pratiques agricoles et apiculture**

Il est envisagé de rédiger des articles à destination de la presse agricole pour les sensibiliser aux bonnes pratiques afin de réduire le risque d'exposition des abeilles mellifères. Il est également prévu de participer à des conférences réunissant des agriculteurs pour parler de cette thématique.

Concrètement, les actions proposées en 2017 pour le volet 2 sont les suivantes :

- enquêtes sur les dépérissements
- test de nouveaux produits contre le varroa (sur 1 ou 2 années)
- test d'efficacité des produits contre le varroa sur le marché
- mise en lien (au niveau local) des acteurs de terrain
- frelon asiatique : encadrement/piégeage/surveillance
- test de la contamination par les CIPAN
- valorisation des tests écotoxicologiques réalisés
- rédaction d'articles à destination du monde agricole et participation à des conférences

## **Volet 1 - Soutien et développement du secteur apicole**

Agnès Fayet présente les grands axes du premier volet et pose les questions jugées pertinentes pour clarifier et mettre à jour les problématiques abordées.

**La question du dénombrement des ruches** est réglée pour cette année. Pour rappel, ce point est relatif au Programme Miel. Il serait bon de clarifier les limites entre les deux projets. On se trouve avec un total de 35000 à 40000 ruches sur les 55000 escomptées.

Etienne Bruneau explique ce chiffre par le fait qu'il y a deux ans, les apiculteurs ont perdu environ 40% de leur cheptel et celui-ci n'a pas été entièrement récupéré. Il y a eu perte de la masse critique qui permet de repeupler. Au printemps 2017, le nombre est probablement d'environ 30000 ruches. Le dénombrement permet d'évaluer l'ampleur des dégâts plus que le nombre de colonies. Le mode de financement européen ne permet pas de tenir compte des pertes et donc des réels besoins du secteur apicole.

**Le référentiel de compétences** doit être adapté en fonction de certains constats faits par Jean-Marc Cheval lors de l'évaluation des formations. Jean-Marc suggère l'addition d'un point concernant des conférenciers-vétérinaires pour ce qui concerne les traitements. Le Cabinet a reçu une délégation des vétérinaires.

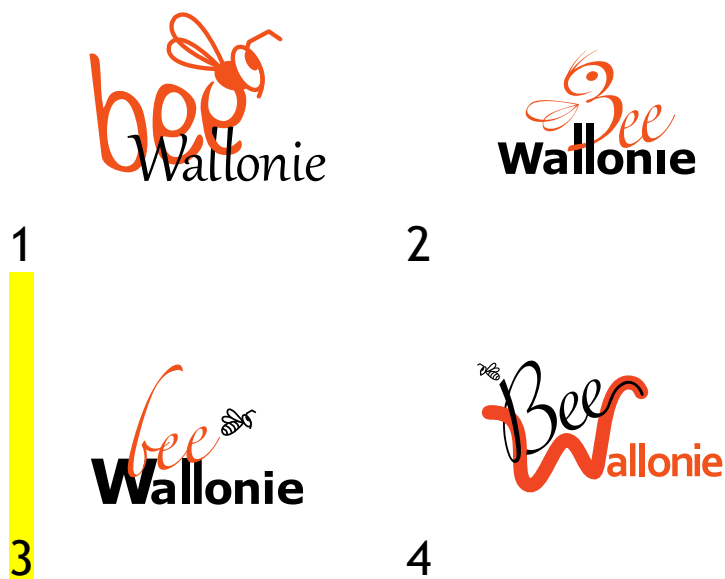
Il sera nécessaire de prévoir un canevas d'évaluation pour la prochaine évaluation annuelle. Jean-Marc prendra contact avec Agnès dans ce but.

Le **catalogue des formations** inclura toutes les formations disponibles et pas seulement les formations agréées par la RW.

**Les conférenciers apicoles** enregistrés en son temps par la DG06 sont conservés. Cependant, la nouvelle base légale wallonne prévoit l'enregistrement systématique de tous les conférenciers dans les cours agréés. L'agrément est alors prévu pour 3 ans. Jean-Marc signale que la base légale peut être modifiée/ajustée en fonction des besoins.

Agnès Beulens interroge Jean-Marc au sujet de la date du prochain appel à projets formation. Le lancement est prévu pour fin février/début mars 2017 avec un délai de 6 semaines pour répondre. Il s'agira fondamentalement du même type d'appel à projets. Les conférenciers listés ne devront plus produire un cv. Avant cela, un travail de toilettage du référentiel de compétences devra être réalisé.

Agnès Fayet présente la maquette du site internet beewallonie.be. Elle propose aussi un logo pour le projet (4 propositions). C'est le logo 3 qui a été choisi (avec un petit renforcement du « bee » si possible).



Parmi les projets à envisager, ont été cités la **mise à jour du Guide des bonnes pratiques apicoles** et la réalisation d'un **guide d'installation en apiculture**. Robert Lequeux signale l'importance d'avancer dans le **dossier IGP Miel Wallon**.

Eric Sacré rappelle les actions de soutien de l'APQW pour la promotion du miel : mission d'information sur les bienfaits du miel, de stimulation de la consommation du miel, Journées fermes ouvertes, macarons « perle du terroir » (ProMiel) et bandelettes d'humidité. Les programmes sont affectés en octobre-novembre. Etienne Bruneau cite l'exemple d'une action qui pourrait être envisagée avec le soutien de l'APAQW : **les petits déjeuners au miel dans les écoles**. Dans les pays européens qui le pratiquent, la consommation de miel a augmenté de 50%.

Un groupe de travail « Promotion Miel » pourrait être mis en place.

Il serait pertinent de mener une étude de consommation sur tous les produits de la ruche.

Concrètement, les actions proposées en 2017 pour le volet 1 sont les suivantes :

- La mise à jour du rapport général sur le secteur
- La réalisation du catalogue des formations
- Le listing des conférenciers apicoles
- La mise à jour du référentiel de compétences et un appui à la modification du canevas d'évaluation des formations
- La veille d'information et la transmission en continue d'informations aux apiculteurs via les canaux habituels (enquêtes, entretiens, articles, vulgarisation, réseaux sociaux, sites internet)
- Des études de faisabilité pour envisager le développement de la production d'autres produits de la ruche
- Le suivi de l'opération ruchers tampons

- La mise à jour du Guide des bonnes pratiques apicoles
- Un vade mecum de l'installation en apiculture
- Une étude de consommation sur tous les produits de la ruche
- L'alimentation et la gestion du site beewallonie.be
- Le lancement et le suivi de l'opération d'aide en matériel au secteur

Le montant disponible pour les investissements apicoles à destination des sections est abordé mais aucune proposition concrète n'est faite. Chacun doit réfléchir aux actions qui seraient les plus pertinentes. Le point est renvoyé au prochain CA.

Le prochain Comité d'accompagnement aura lieu **au mois de juin**. Un doodle sera lancé afin de déterminer la date de réunion.